



UNION ROYALE SPORTIVE INTERBANQUES FOOTBALL

Extrait du PV n° 08 du 09/02/2016

- Annonce des rencontres des 13, 20 et 27/02 et celles du 05/03/2016.
- Résultats NC :
13/02 Ramblers SC – STIB-MIVB 2 arrêtée sur le score de 0 – 3
27/02 Inter New Inn 1 – BNP Paribas Fortis 2 5 – 1
- Comité de Discipline :

Rencontre G4S – DIP du 30/01 : arrêtée à la 35^{ème} pour terrain impraticable – rencontre à rejouer.

Rencontre Euroconseil – Brussels LTC 1 du 06/02 – score 5 – 0 forfait + amende de 25 euros à charge de Brussels LTC (*forfait déclaré avant la remise générale*).

Rencontre AXA Belgium 2 – Electrabel 2 du 13/02 : forfait prévu – score 5 – 0 forfait + amende de 35 euros à charge de Electrabel.

Rencontre Brussels LTC 1 – NATO Vétérans 1 du 13/02 : forfait prévu – score 0 – 5 forfait + amende de 35 euros à charge de Brussels LTC.

Rencontre R.W.Stockellois – Solvay Sports : arrêtée sur le score de 1 – 0 – score devient 5 – 0 forfait.

Rencontre SC Ramblers – STIB-MIVB 2 du 13/02 : arrêtée sur le score de 0 – 3 faute de combattants – score devient 0 – 5 forfait sans amende.

Rencontre CS Eurocommission 5 – RCS Intero du 20/02 : forfait prévu – score 0 – 5 forfait + amende de 25 euros à charge de CS Eurocommission.

Rencontre Brussels LTC 2 – Ramblers SC du 20/02 : forfait non prévu (tardif) – score 5 – 0 forfait + amende de 50 euros à charge de Ramblers SC.

Rencontre Solvay Sports – Interjo du 27/02 : forfait prévu – score 0 – 5 + amende de 25 euros à charge de Solvay Sports.

Rencontre Ramblers SC – AXA Belgium 3 du 27/02 : forfait prévu – score 0 – 5 + amende de 35 euros à charge de Ramblers SC.
- Interfédérations:

La FTF nous signale que les joueurs du club ATLAL MJF sont suspendus à partir du 19/02/2016. La liste est à disposition.
- Divers :

Décision qui entre en vigueur à partir de ce 9 février 2016 :
Le cercle qui déclare son complexe inaccessible pour raisons atmosphériques sera sanctionné d'un forfait, même en cas de remise générale.
- Rappels :

1. Lorsqu'un cercle déclare forfait, toujours le faire par mail et mettre TOUS les membres du Bureau Fédéral en copie ainsi que l'adversaire.



UNION ROYALE SPORTIVE INTERBANQUES FOOTBALL

2. Lorsqu'un match est arrêté ou lorsqu'il y a une remise au terrain, il faut communiquer la décision par Sms au comité fédéral.
3. La coutume veut qu'on offre une boisson aux adversaires et à l'arbitre après la rencontre. Ceci n'est pas obligatoire mais ce qui l'est en revanche c'est d'offrir une bouteille d'eau à l'arbitre et aux adversaires à la mi-temps.